



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 18 septembre 2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

M. Abdel GHEZALI

**Étaient absents :**

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** 8 - Aide au Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPADHE) de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public Bourgogne-Franche-Comté

Délibération n° 008024

**Aide au Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPADHE) de  
l'association des Pupilles de l'Enseignement Public Bourgogne-Franche-Comté**

**Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°3	03/09/2025	Favorable unanime

**Résumé :**

La Ville de Besançon soutient financièrement les dispositifs de droit commun spécifiques implantés dans les écoles de Besançon pour une école Inclusive. Elle soutient également la scolarisation des élèves hospitalisés.

Dans cet objectif, et afin d'assurer la continuité de l'instruction scolaire auprès des enfants malades ou accidentés pour lesquels une convalescence à la maison est préconisée, il est proposé que la Ville soutienne également le SAPADHE (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile A l'Hôpital ou à l'Ecole) des PEP-CBFC par une subvention de 700€ pour l'année 2025.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Besançon favorise la continuité de la scolarisation des enfants hospitalisés et des enfants en convalescence qui nécessitent l'intervention d'un enseignant à leur domicile.

Elle soutient à hauteur de 700 euros la scolarisation des enfants hospitalisés par le biais d'une convention CHU/Education Nationale/Ville.

Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC) portent l'action menée par le service d'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) afin d'éviter la rupture de scolarisation de certains enfants. Des enseignants, rémunérés par l'Education Nationale assurent ainsi des heures d'enseignement auprès d'enfants en convalescence à leur domicile.

A ce titre, l'association bénéficie depuis plusieurs années d'une subvention de la Ville de Besançon.

Le dernier bilan fait apparaître 92 enfants pris en charge dont 16 jeunes bisontins.

Il est proposé de verser aux PEP CBFC mettant en œuvre le SAPADHE un montant similaire au forfait alloué à la scolarisation à l'hôpital, soit 700 euros, pour son action auprès des jeunes bisontins.

En cas d'accord, la somme totale, soit 700 €, sera prise en charge sur la ligne 65.213.65748.0022233.21100. Le versement sera effectué en une fois à compter de la notification de la subvention.

*Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 700 € aux PEP CBFC pour l'action du service d'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) auprès des élèves bisontins dans les conditions susvisées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Abdel GHEZALI  
Adjoint



Anne VIGNOT